

# Édito

## *Congo: un aller simple pour le chaos?*

Par **Marie-France Cros**

**A** partir d'aujourd'hui, Joseph Kabila est illégitime. La permission de le laisser s'incruster au pouvoir, donnée par la Cour constitutionnelle qu'il a mise en place, ne fait illusion à personne: qui peut croire qu'il suffirait de ne pas organiser d'élections pour être "constitutionnellement" maintenu à la tête de l'Etat, autant qu'il plaira à l'intéressé ?

Joseph Kabila a donc manqué l'occasion de garder une place dans l'histoire, celle du premier Président du Congo qui aurait transmis le pouvoir démocratiquement à son successeur. Il restera dans le troupeau des dictateurs engraisés par la misère de leur peuple.

L'article 64 de la Constitution congolaise donne à tout Congolais *"le devoir de faire échec"* à celui *"qui prend le pouvoir par la force ou l'exerce en violation"* de la Loi fondamentale.

Chacun s'attend donc à ce que la rue s'embrase dans les grandes villes congolaises.

Le formidable appareil répressif mis en place par le régime Kabila – qui y a porté bien plus d'attention et d'argent qu'au bien-être des Congolais – pour tuer toute révolte dans l'œuf, pourrait y réussir.

Mais ce ne serait alors que reculer pour mieux sauter.

Car une fois écrasée toute tentative d'insurrection populaire contre l'absence d'alternance démocratique, le régime Kabila restera à la merci du moindre incident qui fera déborder la colère populaire: un abus de pouvoir ici, un manque de protection minimale là-bas, un racket de trop plus loin. A la merci de ces colères de pauvres qui n'ont rien à perdre et qui détruisent tout sur leur passage.

Aujourd'hui, le Congo retourne à l'instabilité.